

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Séance du 5 Avril 2023

Mairie de Sully-sur-Loire
3 place Maurice de Sully à Sully-sur-Loire

LISTE DES DELIBERATIONS

(Publiées le**18 AVR. 2023**... sur le site internet de la ville de Sully-sur-Loire)

2023-003	Révision des tarifs des jardins familiaux
2023-004	Dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies"
2023-005	Attribution des bons de chauffage
2023-006	Instauration d'une aide financière au permis de conduire
2023-007	Instauration d'une aide financière pour les jeunes bénévoles des clubs sportifs Sullylois
2023-008	Compte de Gestion 2022 du Comptable Public
2023-009	Compte Administratif 2022
2023-010	Affectation des résultats
2023-011	Budget Primitif 2023



Jean-Luc RIGLET

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SULLY-SUR-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2023

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

NUMERO 2023-003

OBJET :

Révision des tarifs des jardins familiaux.

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Président.

Etaients présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes DION, LEVEILLE J., AMELIN, LEFAUCHEUX ; M. CATELIN, Mmes PERROT, GLOMEAU, BRINON, SIMEON-BONNEMER,

Absents excusés :

Mme NOEL

Absents :

Mme EL MOUJOUDI

Madame LEVEILLE J. est désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le

18 AVR. 2023

Publication ou affichage le

18 AVR. 2023

La ville de Sully sur Loire dispose de 18 jardins familiaux, rue René Cassin, qu'elle donne en location dans un but social, de loisirs et d'épanouissement de la famille et des membres qui la composent, par leur intégration dans un cadre végétal, qu'ils entretiennent eux-mêmes.

Le tarif 2022 de location d'une parcelle a été fixé par le Conseil d'Administration du CCAS à 36.50 €

Il est proposé, pour 2023 :

- De maintenir le tarif de la location de la parcelle à 36,50€
- De fixer le prix de l'eau au m³ à 2€

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur CHERREAU, vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'approuver les tarifs des jardins familiaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Jeannette LEVEILLE



Le Président
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après : 18 AVR. 2023
Réception en Préfecture le 18 AVR. 2023
Publication ou affichage le 18 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SULLY-SUR-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2023

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

NUMERO 2023-004

OBJET :

Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Président.

Etaient présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes DION, LEVEILLE J., AMELIN, LEFAUCHEUX ; M. CATELIN, Mmes PERROT, GLOMEAU, BRINON, SIMEON-BONNEMER,

Absents excusés :

Mme NOEL

Absents :

Mme EL MOUJOUDI

Madame LEVEILLE J. est désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

18 AVR. 2023

18 AVR. 2023

Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », il convient de préciser les principales caractéristiques des dépenses à cet article budgétaire.

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux manifestations et cérémonies tels que, par exemple la semaine bleue, repas des aînés, les colis de Noël et les fêtes de fin d'année, toutes prestations liées à l'organisation d'évènements portés par le CCAS ou des organismes partenaires (Hôpital et EHPAD de Sully, Conseil Départemental, autres organismes sociaux et médico-sociaux), diverses prestations et cocktails servies lors de réceptions officielles et inaugurations, les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les frais de restaurations, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur CHERREAU, vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'approuver les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Jeannette LEVEILLE



Le Président
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

18 AVR. 2023

18 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SULLY-SUR-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2023

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

NUMERO 2023-005

OBJET :

Attribution des bons de chauffage.

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Président.

Etaient présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes DION, LEVEILLE J., AMELIN, LEFAUCHEUX ; M. CATELIN, Mmes PERROT, GLOMEAU, BRINON, SIMEON-BONNEMER,

Absents excusés :

Mme NOEL

Absents :

Mme EL MOUJOUDI

Madame LEVEILLE J. est désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

18 AVR. 2023

18 AVR. 2023

Par délibération du 8 juin 2022, le Conseil d'Administration avait approuvé le barème suivant pour l'attribution des bons de chauffage :

Pour les personnes seules :

Revenus	Montant de l'allocation
De 0 à 400 €	550 €
De 401 à 500 €	500 €
De 501 à 700 €	400 €
De 701 à 900 €	300 €
De 901 à 1 350 €	200 €

Pour les couples :

Revenus	Montant de l'allocation
De 0 à 900 €	300 €
De 901 à 1 700 €	200 €

Pour l'attribution des bons de chauffage pour 2023, il est proposé le barème suivant :

Pour les personnes seules :

Revenus	Montant de l'allocation
De 0 à 550 €	550 €
De 551 à 700 €	450 €
De 701 à 900 €	350 €
De 901 à 1 450 €	250 €

Pour les couples :

Revenus	Montant de l'allocation
De 0 à 1 000 €	500 €
De 1 001 à 1 300 €	400 €
De 1 301 à 1 800 €	300 €

L'allocation pour 2023 tiendra compte des aides de l'Etat perçues par les demandeurs (chèque énergie, chèque énergie exceptionnel).

Pour l'instruction des demandes, les demandeurs devront produire leur avis d'imposition et les factures d'énergie de l'année en cours.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur CHERREAU, vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

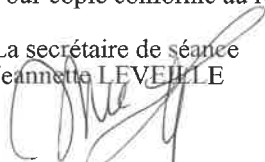
DECIDE

D'approuver les barèmes 2023 pour l'attribution des bons de chauffage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Jeannette LEVEILLE



Le Président
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le

18 AVR. 2023

Publication ou affichage le

18 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SULLY-SUR-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2023

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

NUMERO 2023-006

OBJET :

Instauration d'une aide financière au permis de conduire.

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Président.

Etaient présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes DION, LEVEILLE J., AMELIN, LEFAUCHEUX ; M. CATELIN, Mmes PERROT, GLOMEAU, BRINON, SIMEON-BONNEMER,

Absents excusés :

Mme NOEL

Absents :

Mme EL MOUJOUDI

Madame LEVEILLE J. est désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

18 AVR. 2023
18 AVR. 2023

Il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer une aide financière aux jeunes sullylois âgés de 18 à 25 ans pour financer leur 1^{er} permis de conduire (permis B)

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Tranche d'âge : 18 à 25 ans,
- Être domicilié à Sully depuis au moins 1 an,
- Être inscrit sur les listes électorales de la commune,
- Public concerné : recherche d'emploi, formation professionnelle, jeunes salariés tous types de contrat, étudiants, lycéens...
- Le bénéficiaire s'engage par convention à participer à des projets d'intérêt général, humanitaires ou sociaux (Mairie, CCAS, associations...), à hauteur de 20 h à réaliser dans les 6 mois à compter de l'inscription.

L'aide sera attribuée en fonction du quotient familial (revenus rapportés à la composition du foyer), selon le barème suivant :

Quotient Familial	Aide versée
De 0 à 400 €	500 €
De 401 à 750 €	400 €
De 750 à 950 €	300 €

Les bénéficiaires ne devront pas être en dette vis-à-vis de la commune.

L'aide versée tiendra compte des aides perçues par ailleurs (Pôle Emploi...)

L'examen du code devra être acquis.

L'aide finance exclusivement les heures de conduite.

L'aide financière est versée directement à l'auto-école par le CCAS ; les auto-écoles de la ville seront à prioriser.

Les dossiers seront examinés par la commission du CCAS pour attribution.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur CHERREAU, vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'approuver l'instauration d'une aide financière au permis de conduire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Jeannette LEVEILLE



Le Président
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le

18 AVR. 2023

Publication ou affichage le

18 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SULLY-SUR-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2023

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

NUMERO 2023-007

OBJET :

Instauration d'une aide financière pour la formation des jeunes bénévoles des clubs sportifs Sullylois.

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Président.

Étaient présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes DION, LEVEILLE J., AMELIN, LEFAUCHEUX ; M. CATELIN, Mmes PERROT, GLOMEAU, BRINON, SIMEON-BONNEMER,

Absents excusés :

Mme NOEL

Absents :

Mme EL MOUJOURDI

Madame LEVEILLE J. est désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

18 AVR. 2023

18 AVR. 2023

Il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer une aide financière pour les jeunes bénévoles de 16-25 ans des clubs sportifs de Sully qui souhaitent passer des formations, afin d'encadrer par la suite au sein même de leur club (dirigeant, entraînement, arbitrage...).

Les critères d'attribution seront les suivants :

- Être domicilié à Sully,
- Pratiquer dans un club de Sully,
- Entrée en formation ou demande de formation validée par le club.

L'aide financière éventuelle sera à définir individuellement en fonction des projets, en complément des autres aides mobilisables, dans le cadre d'un budget annuel plafonné.

Les dossiers seront examinés par la commission du CCAS pour attribution.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur CHERREAU, vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'approuver l'instauration d'une aide financière pour la formation des jeunes bénévoles des clubs sportifs Sullylois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Jeannette LEVEILLE



Le Président
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le **18 AVR. 2023**
Publication ou affichage le **18 AVR. 2023**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SULLY-SUR-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2023

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

NUMERO 2023-008

OBJET :

Compte de Gestion 2022 du Comptable Public

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Président.

Etaients présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes DION, LEVEILLE J., AMELIN, LEFAUCHEUX ; M. CATELIN, Mmes PERROT, GLOMEAU, BRINON, SIMEON-BONNEMER,

Absents excusés :

Mme NOEL

Absents :

Mme EL MOUJOURDI

Madame LEVEILLE J. est désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le 18 AVR. 2023
Publication ou affichage le 18 AVR. 2023

Madame Jeannette LEVEILLE, en charge des finances du CCAS, présente le Compte de Gestion 2022 établi par le Comptable Public dont les opérations sont identiques au Compte Administratif 2022.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Madame LEVEILLE, en charge des finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'adopter le Compte de Gestion 2022 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Jeannette LEVEILLE



Le Président
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après : 18 AVR. 2023
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le 18 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SULLY-SUR-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2023

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

NUMERO 2023-009

OBJET :

Compte Administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Président.

Etaients présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes DION, LEVEILLE J., AMELIN, LEFAUCHEUX ; M. CATELIN, Mmes PERROT, GLOMEAU, BRINON, SIMEON-BONNEMER,

Absents excusés :

Mme NOEL

Absents :

Mme EL MOUJOUDI

Madame LEVEILLE J. est désignée secrétaire de séance.
Le Président, M. RIGLET, quitte la séance.
Le Vice-président, M. CHERREAU, est désigné Président de séance.

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

18 AVR. 2023
18 AVR. 2023

Madame Jeannette LEVEILLE, en charge des finances du CCAS, présente les résultats du Compte Administratif 2022, conformes au Compte de Gestion établi par le Comptable Public, tel qu'il suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de clôture N-1		5 173,43	0,00	6 772,79	0,00	11 946,22
Opérations de l'exercice		170,20	38 008,37	47 316,68	38 008,37	47 486,88
Résultats de clôture		5 343,63		16 081,10		21 424,73
Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULÉ		5 343,63		16 081,10		21 424,73

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Madame LEVEILLE, en charge des finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'adopter le Compte Administratif 2022 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Jeannette LEVEILLE



Le Président
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le

18 AVR. 2023

Publication ou affichage le

18 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SULLY-SUR-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2023

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

NUMERO 2023-010

OBJET :

Affectation des résultats

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Président.

Etaient présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes DION, LEVEILLE J., AMELIN, LEFAUCHEUX ; M. CATELIN, Mmes PERROT, GLOMEAU, BRINON, SIMEON-BONNEMER,

Absents excusés :

Mme NOEL

Absents :

Mme EL MOUJUDI

Madame LEVEILLE J. est désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

18 AVR. 2023

18 AVR. 2023

Monsieur le vice-président propose d'affecter les résultats du Compte Administratif 2022 comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 16 081,10 €
Affecté en fonctionnement à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté.
- Excédent d'investissement : 5 343,63 €
Affecté en investissement à l'article 001 – résultat d'investissement reporté.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur CHERREAU, vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'approuver l'affectation des résultats telle que présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Jeannette LEVEILLE



Le Président
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le **18 AVR. 2023**
Publication ou affichage le **18 AVR. 2023**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SULLY-SUR-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2023

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

NUMERO 2023-011

OBJET :

Budget Primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Président.

Etaient présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes DION, LEVEILLE J., AMELIN, LEFAUCHEUX ; M. CATELIN, Mmes PERROT, GLOMEAU, BRINON, SIMEON-BONNEMER,

Absents excusés :

Mme NOEL

Absents :

Mme EL MOUJOUDI

Madame LEVEILLE J. est désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après : **18 AVR. 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **18 AVR. 2023**

Monsieur CHERREAU, vice-président, expose que le projet de Budget Primitif 2023 a été établi conformément au Débat d'Orientation Budgétaire du 22 février 2023.

Monsieur le vice-président expose que le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	62 881,10 €	5 514,63 €
Recettes	62 881,10 €	5 514,63 €

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur CHERREAU, vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Jeannette LEVEILLE



Le Président
Jean-Luc RIGLET



Acte rendu exécutoire après : **18 AVR. 2023**
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le **18 AVR. 2023**